

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST PIERRE DE LAGES**
Séance du 11 avril 2016

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	: 14
En exercice	: 14
Nombre de présents	: 13
Qui ont pris part à la délibération:	14

Date de convocation :
4 avril 2016

L'an deux mille seize
et le 11 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu
habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence KLEIN, Maire.

Date d'affichage :
18 avril 2016

Présents : Mmes et MM. Laurence KLEIN – Jean- François PATTE – Christelle
MARTINEZ MINATI – Lionel PERRET – Maryline JAMIN – Christèle
JACKIEWICZ – David VALETTE – Sandrine RAMES – Edgard PAYRASTRE –
Vincent ROUILLET- Lionel AZEMAR - GRABIE Charlène – SIORAT Florence

Excusés : Nathalie FRIQUART

Procurations : NATHALIE FRIQUART a donné procuration à Edgard
PAYRASTRE.

Monsieur Frédéric CHAMPIÉ a été nommé secrétaire.

Le procès-verbal du conseil du 7 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

I – SUJETS SOUMIS A DELIBERATION :

N° 2016- 08 - OBJET : Présentation et vote du Compte Administratif Commune 2015.

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-31.

Vu le vote du Budget Primitif de l'exercice 2015 en date du 13 avril 2015.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2015.

La présentation du compte administratif peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

		Dépenses (colonne 1)	Recettes (colonne 2)	Solde (+ ou -) (colonne 2 – colonne 1)
Section fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2015	554 409.68	635 363.01	+ 80 953.33
	Résultats antérieurs reportés 2014		163 098.34	+ 163 098.34
	Résultat à affecter			+ 244 051.67
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2015	222 337.71	106 194.73	- 116 142.98

	Solde antérieur reporté 2014		51 859.49	+ 51 859.49
	Solde global d'exécution			- 64 283.49
	Résultats cumulés 2015	776 747.39	956 515.57	179 768.18

Madame le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Madame Mary JAMIN.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2015, arrêté comme présenté ci-dessus.

N° 2016 -09 - OBJET : Approbation du compte de gestion 2015

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L 2121-31.

Madame la Présidente dit que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le Trésorier, Monsieur Philippe HABONNEL, en poste à Caraman et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif 2015.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de Madame la Présidente et du Compte de gestion du Trésorier ;

Ayant entendu l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré :

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2015 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

N° 2016- 10 - OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de ... **244 051.67 €**

A savoir :

Résultat exercice 2015 : **80 953.33 €**

Résultat 2014 reporté ex. 2015 : **163 098.34 €**

- **D'où un excédent de fonctionnement cumulé de + 244 251.67 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire : Exécution du budget d'Investissement de l'exercice 2015			
	Prévu BP+DM+RAR+Report	Réalisé	Reste à réaliser
DEPENSES.....	255 585.40	222 337.71	
RECETTES.....	358 227.41	106 194.73	
RESULTAT EXERCICE		-116 142.98	
REPORT EXERCICE PRECEDENT		+ 51 859.49	
RESULTAT CUMULE CLOTURE EX		- 64 283.49	
RESULTAT FINAL		- 64 283.49	
EXCEDENTOU BESOIN DE FINANCEMENT...		- 64 283.49	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2016

A) EXCEDENT - Exécution du virement à la section d'investissement (c.1068).....	64 283.49
Solde disponible : .- Affectation à l'excédent reporté (C.002Recettes).....	179 768.18 €
B) DEFICIT - Déficit à reporter (C.002 Dépenses).....	

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, arrêté comme présenté ci-dessus.

N° 2016- 11 - OBJET : Fiscalité – Vote des taux d'imposition 2016.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2015,

Vu le projet de budget pour l'année 2016 qui s'établit en dépenses et en recettes, pour le fonctionnement à **731 052.15** euro et pour l'investissement en dépenses à **241 935.58** euro et en recettes à **335 770.41** euro, avec une évolution à taux constants par rapport à l'année 2015 pour chacune des trois taxes,

FIXE le taux des impôts directs locaux à percevoir pour l'année 2014 à :

	TAUX 2015	TAUX 2016
Taxe d'Habitation	19.83	19.83
Foncier Bâti	18.99	18.99
Foncier Non Bâti	74.77	74.77

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et délibéré, vote à l'unanimité les taux ci-après :

Taxe d'Habitation :	19.83 %
Foncier Bâti :	18.99 %
Foncier Non Bâti :	74.77 %

N° 2016-12 - OBJET : Vote du Budget Primitif Commune 2016.

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-31.

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatif au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

CONSIDERANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé en début de séance,

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2016 du budget principal présenté par Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2016 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Le **budget principal**, pour l'exercice 2016, est adopté en recettes et dépenses comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations Réelles	731 052.15	731 052.15	241 935.58	335 770.41

N° 2016- 13- OBJET: Acquisition d'un columbarium

Madame le Maire ouvre la séance et informe l'assemblée que suite aux demandes des administrés, il convient d'installer un columbarium au sein du cimetière communal.

Après l'étude de plusieurs devis, il a été retenu les montants de **3 233.40 € TTC** et **2 694.50 € HT** de la société Didier et Dominique ALBERT pour l'acquisition du columbarium. Une demande de subvention sera adressée au Conseil Départemental.

La dépense sera mandatée au budget primitif 2016, article 21316 de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- De l'acquisition d'un columbarium
- D'autoriser Madame le Maire à signer les documents nécessaires.

N° 2016- 14- OBJET: Modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Montagne Noire (SIEMN 31)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10,

Vu la délibération du Comité Syndicat du SIEMN 31 en date du 29 mars 2016 par laquelle il s'est prononcé favorablement, sur les modifications des statuts syndicaux,

Vu le projet de statuts modifiés du SIEMN 31,

Considérant que les modifications suivantes ont été réalisées, afin de tenir compte :

1 Du fait qu'après chaque renouvellement général de l'assemblée délibérante, ses membres doivent fixer le nombre total de membres du bureau, ainsi que le nombre de vice-Présidents ;

2 de la modification de la dénomination et du périmètre des Cantons ;

L'article 6 des statuts du SIEMN est désormais formulé comme suit :

« Lors de chaque renouvellement intégral de l'assemblée délibérante, le Comité syndical élit, parmi ses membres un Bureau composé du Président, d'un ou plusieurs vice-Présidents, après en avoir préalablement déterminé le nombre, conformément à l'article L.5211-10 du CGCT et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Le nombre des autres membres du Bureau est également fixé par le Comité syndical.

Le Bureau peut, par délégation du Comité, être chargé du règlement de certaines affaires, à l'exception des matières énumérées à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. »

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur les modifications susmentionnées,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- De donner un avis favorable au projet de modifications des statuts du SIEMN 31.

CCAS N° 2016 -01 - OBJET : Approbation du compte de gestion du CCAS 2015

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L 2121-31.

Madame la Présidente dit que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le Trésorier, Monsieur Philippe HABONNEL, en poste à Caraman et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du CCAS.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de Madame la Présidente et du Compte de gestion du Trésorier ;

Ayant entendu l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré :

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2015 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

CCAS N° 2016-02 – OBJET : Présentation et vote du Compte Administratif 2015 du CCAS.

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-31.

Vu le vote du Budget Primitif de l'exercice 2015 en date du 13 avril 2014.

Madame la Présidente expose au Conseil d'Administration les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2015.

Madame la Présidente ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Monsieur Edgard PAYRASTRE.

La présentation du compte administratif peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS 2015

		Dépenses (colonne 1)	Recettes (colonne 2)	Solde (+ ou -) (colonne 2 – colonne 1)
Section fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2015	0	0	0
	Résultats antérieurs reportés 2014		1 153.02	+ 1 153.02
	Résultat à affecter			+ 1 153.02
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2015			
	Solde antérieur reporté 2014			
	Solde global d'exécution			
	Résultats cumulés 2015			+ 1 153.02

Après en avoir délibéré le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2015, arrêté comme présenté ci-dessus.

CCAS N° 2016- 03 - OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement du CCAS de l'exercice 2015.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du CCAS de l'exercice 2015

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le Compte Administratif du CCAS fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de ... **1 153.02 €**

A savoir :

Résultat exercice 2015 : **0 €**

Résultat 2014 reporté ex. 2015 : **1 153.02 €**

- **D'où un excédent de fonctionnement cumulé de + 1 153.02 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire : Exécution du budget d'Investissement de l'exercice 2015			
	Prévu BP+DM+RAR+Report	Réalisé	Reste à réaliser
DEPENSES	0	0	
RECETTES	0	0	
RESULTAT EXERCICE		0	
REPORT EXERCICE PRECEDENT		0	
RESULTAT CUMULE CLOTURE EX		0	
RESULTAT FINAL		0	
EXCEDENTOU BESOIN DE FINANCEMENT...			0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2016	
A) EXCEDENT - Exécution du virement à la section d'investissement (c.1068).....	0 €
Solde disponible : .- Affectation à l'excédent reporté (C.002Recettes).....	1 153.02 €
B) DEFICIT - Déficit à reporter (C.002 Dépenses).....	

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement du CCAS de l'exercice 2015, arrêté comme présenté ci-dessus.

CCAS N° 2016 -04 - OBJET: vote du Budget Primitif CCAS 2016.

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-31.

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget annexe,

CONSIDERANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé en début de séance,

CONSIDERANT le projet de budget primitif de l'exercice 2016 du budget annexe du CCAS présenté par Madame la Présidente,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2016 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations Réelles	1 153.02	1 153.02	--	--

II - SUJETS SOUMIS A INFORMATION, DISCUSSIONS ET DEBATS :

Discussion budgétaire :

Budget communal

- Compte administratif 2015

Section de fonctionnement

Dépenses :

Les dépenses inscrites au compte 60612 consacré à l'énergie et l'électricité, ont été dépassées de 2 000 €. La municipalité souhaite mandater une étude auprès du SDEHG afin de réduire nos dépenses énergétiques qui sont de l'ordre de 30 k€/an. Des mesures de réduction de l'éclairage public sont envisagées.

Les dépenses alimentaires (compte 60623) réalisées se sont avérées très proches des dépenses prévues malgré la prise en charge du repas du 3ème âge qui aurait dû être imputé au budget du CCAS. M RODIER en charge de l'approvisionnement pour la cantine scolaire respecte les objectifs qui lui sont fixés.

Les prévisions du compte 60631 dédiées aux fournitures d'entretien ont été dépassées de plus de 1 000 € : cette augmentation est liée à l'imputation, à ce compte, de marquages au sol pour la voirie (1 663.74 €)

Les dépenses affectées au compte 611 représentent le coût de notre contrat de prestation avec l'organisme Léo Lagrange en charge de l'ALAE et l'ALSH. Les dépenses ne sont pas à la hauteur de celles prévues dans la mesure où plusieurs factures ont été payées début 2016. Une partie des dépenses est donc reportée sur le budget 2016.

Le compte 616 dédié aux primes d'assurances se clôture avec un total de 36 945.06 € de dépenses réalisées contre 17 500 € de dépenses prévues. Suite à un retard de facturation, 2 années ont été facturées au lieu d'une seule comme initialement prévue.

Les dépenses de personnel ont été relativement fidèles aux prévisions avec 279 723.85 € de dépenses réalisées sur 280 990 € de dépenses prévues.

La commune a dû faire face à 139.08 € de dépenses imprévues pour le rachat d'une concession. La dépense est imputée au compte 6718.

Recettes :

Le compte 7067 concerne principalement les recettes liées à la facturation de la cantine, ce dernier n'inclut pas la dernière période (novembre-décembre 2015) qui sera facturée en 2016.

Les recettes de fiscalité prévues au compte 73111 s'élèvent à 305 378 € contre 298 080 € initialement prévu. La hausse de cette recette s'explique par la hausse du nombre d'habitants au cours de l'année 2015.

Les 21 916.83 € du compte 74718 correspondent à la somme remboursée par l'ASP (agence de service et de paiement) sur les agents en contrats aidés, employés par la municipalité (au nombre de 3 en 2015).

La commune a perçu 70 628.51 € sur le compte 7478 en 2015 : subventions de la CAF pour les activités périscolaires.

Le fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires s'élève à 9 630 € en 2015 (compte 7488).

12 590.26 € ont été remboursés par l'assurance du personnel au compte 7788 suite aux arrêts de travail de l'année 2015.

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 635 363.01 € contre un total de 554 409.68 € de dépenses de fonctionnement.

Un excédent de fonctionnement de 80 953.33 € a donc été dégagé pour l'année 2015. A ce dernier, vient s'ajouter un report antérieur de 163 097.34 €, pour un résultat de fonctionnement cumulé s'élevant à 244 051.67 €.

Section d'investissement

Dépenses :

Le compte 1641 est lié au remboursement des intérêts de l'emprunt, ce dernier est relativement élevé en 2015 (195 702.94 €) car il inclut le remboursement du prêt relais pour les travaux de rénovation de l'église.

Les dépenses réalisées sont les suivantes :

- Isolation phonique de la cantine : 1 758.72 €
- Climatisation, armoire électrique, matériel pédagogique 8 954.45 €
- Informatique et copieur : 7 992 €
- Matériel et outillages : 6 622 €
- Autre construction : 1 306.8 €

Les dépenses prévues au compte 202 et 2313, respectivement dédiées à la révision du PLU et à la rénovation de la salle des fêtes n'ont pas été exécutées. La révision du PLU aura lieu en 2016 tandis que la rénovation de la salle des fêtes ne sera pas programmée avant 2017.

Recettes :

Le FCTVA listé au compte 10222, correspond à la part de la TVA que la commune récupère sur les investissements de l'année N-2 soit pour l'année 2013 dans le cas présent. Ce dernier s'élève à 16 420.76 €.

La taxe d'aménagement prévue au compte 10226 a été encaissée à hauteur de 34 710.48 € contre 25 000 € prévu. Cette recette est liée aux nouvelles constructions sur la commune.

Le total des recettes d'investissement s'élève à 106 194.73€ contre un total de 222 337.71 € de dépenses d'investissement.

Un déficit d'investissement de 116 142.98 € a donc été réalisé pour l'année 2015. A ce dernier, vient s'ajouter l'excédent de fonctionnement de l'année 2014 de 51 859.49 € pour un résultat d'investissement cumulé s'élevant à -64 283.49 €.

Le conseil municipal a choisi de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2016. De nombreuses communes sont aujourd'hui contraintes à cette augmentation du fait des baisses de dotations et subventions de l'état. Cette situation extrêmement contraignante, nous conduit à un budget prévisionnel déficitaire en 2016 (sans les reports des résultats antérieurs). Des efforts sont prévus pour maîtriser, voir diminuer les dépenses générales de fonctionnement : réduction de l'éclairage public par exemple. Des réflexions sont également engagées pour dégager de nouvelles recettes : photovoltaïque, location de la salle des fêtes...

- Budget primitif 2016

Section de fonctionnement

Dépenses :

La hausse des dépenses la plus significative est proposée au compte 611 pour le contrat de prestations de service avec l'organisme Léo Lagrange en charge des activités périscolaires (89 446.59 € contre 41 700 € prévu en 2015). Cette hausse s'explique principalement par un report d'une partie des facturations 2015, le nouveau contrat Centre Jeunes et l'augmentation de l'effectif des animateurs en remplacement d'un agent communal.

10 000 € ont été prévus au compte 6156 pour les contrats de maintenance. De nouveaux contrats de maintenance ont été signés par la commune, notamment concernant la dératisation et la désinsectisation de l'école, l'entretien de la benne communale, la maintenance d'un nouveau photocopieur ou encore la sauvegarde en ligne des données administratives.

Les charges de personnel sont prévues à hauteur de 229 483 € contre 279 723.85 € en 2015. Cette baisse s'explique par le départ à la retraite d'un agent de l'équipe technique en mai 2016, ainsi que le départ d'un agent de l'équipe scolaire en février 2016. Monsieur Benoit BOUTONNIER est recruté au sein de l'équipe technique.

Les subventions aux associations versées au compte 6574 passeront de 6 650 € à 6 950 €. La municipalité ayant accordé 150 € de subvention à l'association du Judo et celle de l'Athlétisme. Les subventions aux autres associations demeurent inchangées par rapport à l'année 2015.

Recettes :

Les 800 € de recettes prévues au compte 70323 correspondent à la redevance d'occupation du domaine public, versée par les commerçants du marché de plein vent.

La municipalité a décidé de maintenir une fiscalité à taux constant pour cette année 2016, tout comme cela avait été le cas l'an dernier. Ainsi les recettes fiscales n'augmenteront que légèrement, du fait de la hausse de la population. (305 378 € en 2015 pour 307 773 € en 2016).

Les dotations versées par l'Etat sont encore en forte baisse cette année. La dotation forfaitaire du compte 7411 passe de 68 430 € à 59 541 € soit une baisse de près de 10 000 €.

Le total des recettes de fonctionnement pour l'année 2016 est prévu à 551 283.97 € contre 560 159.97 € en dépenses. Ces montants sont rééquilibrés avec le report de l'exercice s'élevant à 179 768.18 € pour un total de 731 052.15 € en dépenses et recettes de fonctionnement.

Section d'investissement

Dépenses :

1 000 € ont été prévus au compte 21312 pour améliorer l'isolation phonique de la cantine scolaire. Les projets de restauration de la toiture de l'école et de pose de panneaux photovoltaïques n'ont pu être retenus sur le budget 2016. Ils sont reportés à 2017.

5 500 € ont été inscrits au compte 2135

- 1 500 € destinés à l'aménagement de la bibliothèque de l'école
- 4 000 € dédiés à la première phase du projet de mise en accessibilité des bâtiments publics aux personnes handicapées. La première phase concernera le Tennis et la Mairie. Auront lieu par la suite les aménagements de l'école en 2017 ainsi que de l'église et du cimetière en 2018. Le projet Ad'AP est prévu sur une durée de 3 ans.

La municipalité a décidé d'acquérir un Columbarium, cette dépense est inscrite au compte 21316 à hauteur de 3 233.40 €.

Le remplacement du lave-vaisselle de la cantine et l'acquisition de la vitrine réfrigérée, pour lesquels le conseil avait délibéré le 7 mars 2016, sont inscrits au compte 2158. Ce compte totalise 6 598 € de dépenses avec 5 598 € pour le lave-vaisselle et la vitrine mais également 1 000 € de matériel pédagogique scolaire.

Le réseau d'eau sera renforcé au niveau du chemin de l'église afin d'être en capacité d'approvisionner les 3 nouvelles constructions situées à proximité de l'église. Le coût de 12 823.44 € est affecté au compte 21531.

40 000 € ont été prévus au compte 2151 pour des travaux de sécurisation de la RD 1. La municipalité pourra obtenir 30 % de subvention sur le total des opérations, sur la base des amendes de police. Ces travaux concernent la mise en place de ralentisseurs au niveau du 28 avenue de Toulouse et au niveau de la sortie du chemin du Touron.

Le projet de terrassement du terrain de l'église a été inscrit au compte 2138 pour un montant de 1 300 €. Ce compte accueille également 3 000 € pour la mise en place d'un jardin/potager sur la commune et 30 000 € pour un aménagement du parking de l'école. A noter, ces 2 dernières dépenses ne seront engagées que selon certains critères : un sondage devra prouver l'intérêt des administrés pour le projet d'un jardin/potager communal et une solution n'excédant pas 30 000 € devra être trouvée pour la sécurisation du parking de l'école (les derniers devis étant autour de 60 000 €).

Le conseil a majoritairement approuvé ces 2 projets suite à un vote à main levée, à l'exception d'une voix contre le projet de jardin/potager et d'une abstention pour le parking de l'école.

La révision du PLU est prévue au compte 202 pour un montant de 18 000 €, le bureau d'études qui en aura la charge sera choisi lors du prochain Conseil Municipal. Le compte 202 accueille également la révision du Schéma d'assainissement communal à hauteur de 3 000 €.

Recettes :

La commune a inscrit 39 647.37 € au compte 10222 correspondants à la récupération de la TVA pour l'année 2014. L'importance de cette somme est due aux dépenses liées au marché de la restauration de l'église, exécutées en 2014.

40 275 € de taxe d'aménagement devraient être perçus par la commune en 2016, compte tenu des permis de construire déposés.

La taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles (compte 10228) devrait s'élever à 8 000 € pour cette année.

Le compte 1328 devrait accueillir les subventions pour les aménagements de la RD 1 prévus en dépenses d'investissement. Ces dernières sont estimées à 12 000 €.

Le total des recettes d'investissement s'élève à 335 770.41 € (virement de la section fonctionnement inclus) pour 241 935.58 € de dépenses d'investissement.

Sujets divers :

Le vote du budget primitif 2016 de la Communauté de Communes de Cœur Lauragais aura lieu jeudi 14 avril 2016. Une hausse de la fiscalité intercommunale est à prévoir.

Une réorganisation dans la répartition de la distribution des flyers a eu lieu afin que tous les administrés soient desservis lors des prochaines tournées.

Le concert de clarinettes à l'église n'a pas eu le succès escompté. Un prochain concert aura lieu le 29 mai 2016.

La foulée de l'association « la Soledra » aura lieu le 22 mai 2016.

La séance est levée le lundi 11 avril 2016 à 23h43

Le prochain conseil aura lieu le lundi 9 mai 2016 à 20h30.

Liste des délibérations contenues dans le présent procès-verbal :

N° 2016- 08 - OBJET : Présentation et vote du Compte Administratif Commune 2015.

N° 2016 -09 - OBJET : Approbation du compte de gestion 2015

N° 2016- 10 - OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015.

N° 2016- 11 - OBJET : Fiscalité – Vote des taux d'imposition 2016.

N° 2016-12 - OBJET : Vote du Budget Primitif Commune 2016.

N° 2016- 13- OBJET: Acquisition d'un columbarium

N° 2016- 14- OBJET: Modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Montagne Noire (SIEMN 31)

CCAS N° 2016 -01 - OBJET : Approbation du compte de gestion du CCAS 2015

CCAS N° 2016-02 - OBJET: Présentation et vote du Compte Administratif 2015 du CCAS.

CCAS N° 2016- 03 - OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement du CCAS de l'exercice 2015.

CCAS N° 2016 -04 - OBJET: Vote du Budget Primitif CCAS 2016.

Ont signé les membres présents :

NOMS - PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
KLEIN Laurence	Maire	
PATTE Jean François	1 ^{er} Adjoint	
MARTINEZ MINATI Christelle	2 ^{ème} Adjoint	
PERRET Lionel	3 ^{ème} Adjoint	
JAMIN Maryline	Conseillère Municipale	
ROUILLET Vincent	Conseiller Municipal	
JACKIEWICZ Christèle	Conseillère Municipale	
AZEMAR Lionel	Conseiller Municipal	
VALETTE David	Conseiller Municipal	
GRABIE Charlène	Conseillère Municipale	
RAMES Sandrine	Conseillère Municipale	
SIORAT Florence	Conseillère Municipale	
PAYRASTRE Edgard	Conseiller Municipal	
FRIQUART Nathalie	Conseillère Municipale	ABSENTE –Procuration donnée à Edgard PAYRASTRE